

Vaux-le-Pénil

Braquage raté au bar-tabac

RÉMI, le gérant du bar-tabac Au rendez-vous, à Vaux-le-Pénil, n'est pas près d'oublier la soirée de lundi. Vers 20 h 30, il a reçu la visite de clients particuliers : deux hommes encagoulés, qui ont tenté de le braquer. « Je venais de raccompagner les deux derniers clients, quand l'un d'eux me demande, à travers le rideau de fer, de rouvrir, raconte-t-il. Je cherche à savoir pourquoi, et lui me répète : *Ouvre, ouvre* du bout des lèvres. J'ai senti le coup fourré. » Dehors, l'un des hommes encagoulés menace le client avec une arme, « peut-être factice », selon le gérant. Il refuse d'ouvrir, les braqueurs paniquent et abandonnent, sans manquer de décocher un coup de poing.

« Au final, je pense qu'ils s'imaginaient me trouver en train de descendre le rideau. Quand ils ont vu les clients et le bar fermé, ils ont décidé de les utiliser, analyse Rémi, précisant qu'il est équipé d'une alarme et de caméras vidéo. Mais je ne pense pas qu'il s'agisse de professionnels, plutôt de jeunes amateurs. » La police, sur les lieux quelques minutes après les événements, a réalisé des relevés d'empreintes et des photographies. Rémi, lui, songe à acheter un chien de garde, craignant que cette mésaventure ne recommence.

ANTONIN CHILLOT



VAUX-LE-PENIL, HIER. Le gérant de ce bar-tabac a refusé d'ouvrir à des braqueurs qui ont fini par prendre la fuite. (L.F./A.C.)

Lesches - Lagny/Correctionnelle

Jugée pour avoir blessé ses enfants

POURSUIVIE en justice pour avoir blessé ses propres enfants. Cette habitante de Lagny-sur-Marne n'aurait jamais pensé qu'un simple accident de la route l'entraînerait jusque dans les prétoires. Le 8 janvier dernier, Rosa Ould'Ali, 37 ans, se rend au travail en voiture en empruntant la départementale 89, accompagnée de ses trois enfants. Arrivée à hauteur de Lesches, elle perd le contrôle de son véhicule en roulant sur une plaque de verglas et percute une automobile qui arrive en sens inverse.

L'accident fait quatre blessés, dont deux enfants de Rosa, âgés de 3 et 7 ans. L'histoire aurait pu s'arrêter là.

Mais c'est finalement devant le tribunal qu'elle trouvera son épilogue : à la demande du parquet de Meaux, Rosa est poursuivie pour blessures involontaires... sur ses propres enfants.

La voiture avait glissé sur une plaque de verglas

La procédure, étonnante, est surtout raïssime. En découvrant la nature de sa convocation il y a quelques jours, la mère de famille a l'impression de recevoir un coup de poing en plein cœur. « Je commençais tout juste à me remettre de l'accident, raconte-t-elle. Ma fille a

eu un traumatisme crânien et mon fils a perdu deux dents de lait. C'est terrible de voir ses enfants souffrir et voilà qu'on me désigne coupable de ces souffrances ! Pour une mère, c'est une accusation insupportable. »

Comment en est-on arrivé là ? Côté parquet, on explique les poursuites par l'obligation de « rester maître de son véhicule » en toutes circonstances. Pas de quoi justifier une telle procédure selon M^e Eric de Caumont, avocat spécialisé en droit de l'automobile. « Si Rosa a fauté en conduisant, les blessures de ses enfants constituent une punition suffisante, estime l'avocat. En la poursuivant, c'est comme si on donnait un

coup de couteau à un homme à terre. C'est légal sur le plan juridique, mais ça reste choquant sur le plan moral. »

Sûre de son bon droit, Rosa se déclare « confiante » à l'approche de l'audience prévue le 2 décembre. Mieux : quelques jours après l'accident, elle porte plainte devant le tribunal administratif contre le conseil général pour avoir « omis » de saler la départementale. « Tout est parti de là : si cette route très fréquentée avait été salée, il n'y aurait pas eu d'accident », justifie la mère de famille. Contacté, le président du conseil général, Vincent Eblé, n'a pas souhaité faire de commentaires sur cette « affaire en cours ».

TRIBAUT RAISSE

LES FAITS DIVERS

SAINT-HILLIERS

Le conducteur termine sa course dans le fossé

HIER, à 3 heures, un automobiliste de 26 ans, habitant à Saint-Hilliers, a perdu le contrôle de son véhicule, un fourgon, sur la départementale 12 au lieu-dit les Combles. A la sortie d'un virage, le conducteur a zigzagué avant d'emporter la clôture délimitant une propriété et de terminer sa course dans un fossé. Légèrement blessé, le jeune homme a été transporté à l'hôpital de Provins. Le contrôle de l'alcoolémie s'est révélé positif. Le taux n'a pas été communiqué. L'enquête des gendarmes se poursuit pour connaître les causes de l'accident.

LEVEZ-VOUS

Le voleur de portable arrêté

LES POLICIERS de la sûreté urbaine de Melun ont convoqué lundi un adolescent âgé de 17 ans au commissariat de Melun. Il est l'auteur présumé du vol de portable d'un autre adolescent âgé de 18 ans qui se promenait avec un ami au Mée en juillet. La victime l'aurait reconnu. Le mineur a nié les faits. Il sera convoqué ultérieurement devant le juge des enfants.

Edition de Seine-et-Marne-Sud 16 b, bd Chamblain, 77000 Melun. Tél. 01.64.41.47.00.

ABONNEMENTS : mensuel - Indigo 0.825 (01.64.41.47.00) 6 TTC/mois.

PUBLICITE : Christophe Perceigne, 01.64.41.47.27 (fax 95.36).

PETITES ANNONCES : Chêne 168.01.40.10.52.75 (fax 51.84).

CARNET : Christine Nozay, 01.64.10.52.45 (fax 52.35.777).

ANNONCES LEGALES : PARTICULIERS Mairie de Valence 01.64.41.47.27 (fax 26.47).

PROFESSIONNELS ET COLLECTIVITES 01.64.10.51.51 (fax 51.81).

édition 77 sud de l'éparissign, presse.fr

Tél. de nuit (20 h 30 - 1 h) : 01.40.10.34.39

Emerainville

L'escroc s'empare d'une voiture de rêve

C'EST un maître escroc qui s'est joué du groupe Fiat France. Cet homme de 41 ans est activement recherché par les services de police spécialisés pour une série d'escroqueries commises au détriment des constructeurs automobiles haut de gamme. Il s'est illustré, l'année dernière à Trappes (Yvelines), en s'emparant d'une voiture de sport au nombre d'exemplaires très limité d'une valeur de 168 000 €.

Cette étonnante histoire commence en 2006, lorsque Alfa Romeo expose au Salon de l'auto de la porte de Versailles son modèle 8 C Competizione. Cette voiture de sport est construite et diffusée de manière confidentielle. Le constructeur n'en a réalisé, sur demande personnalisée, que 500 dans le monde. Cinquante personnes de nationalité française ont pu acheter cette voiture et seules huit voitures ont été achetées en France.

« On ne reverra jamais l'Alfa Romeo »

En 2007 Jean-Marc, un habitant d'Emerainville, prend contact avec le groupe Fiat France qui vend ce bijou de technologie. Au printemps 2008, les négociations aboutissent. « Dans le monde, précise le porte-parole d'Alfa Romeo, 1 200 personnes ont

fait des demandes. Les élus ont été sélectionnés pour leur goût affirmé pour ce type de voiture qui s'apparente à une œuvre d'art. »

Jean-Marc fait parfaitement illusion et verse un acompte de 50 000 €. Puis il se fait livrer la voiture un peu plus tard. A cette occasion, l'agent signe le contrat de vente et un nouveau chèque de 118 000 €. « De même que lorsque vous achetez votre voiture chez le concessionnaire, précise le constructeur. On ne fait aucune vérification bancaire si vous payez comptant. » Jean-Marc repart avec la voiture et des papiers en règle. Quinze jours plus tard, Fiat France tente de mettre l'argent en banque mais les chèques reviennent sans provision.

Le constructeur tente de reprendre contact avec son client. Mais il ne donne plus signe de vie. « Dans un premier temps, Fiat France a intenté une action civile pour se faire payer les chèques, précise une source proche de l'affaire. Mais cela n'a rien donné. Finalement, une plainte a été déposée à Trappes en avril dernier. Le commissariat de Noisiel a tenté de retrouver notre homme sans succès. Aujourd'hui, je pense qu'on ne reverra jamais l'Alfa Romeo. Elle a dû être vendue au Maghreb ou en Europe de l'Est. » L'enquête se poursuit...

JULIEN CONSTANT

C&A VARENNES / SEINE EST OUVERT !

TOUT BEAU TOUT NEUF

C&A VARENNES / SEINE • Espace Cial du Bréau

-20%

sur toute la collection

aujourd'hui*